

II°

Par les engagés

saires du port, à l'arrivée à Québec, l'intendant ou son représentant, passent la *revue des engagés*.

2o Effectif probable : — pour compenser les frais de passage, les capitaines se remboursent par les placements chez les habitants. — L'engagé se libère au bout de *trois ans* de contrat ; — la désertion le rend passible de la prison. — En 1748, les armateurs tentent de s'exempter de leur obligation : protestation de Bigot à Versailles. — Cet élément colonisateur a réellement concouru au peuplement : — le seul fait que le *contrôle sévère* ait duré 35 années laisse présumer que l'apport a été important.

III°

Par les prisonniers

1o Les fils de famille : — le Régent se refuse à adopter la *colonisation pénale* au Canada, en dépit des lamentations des administrateurs sur la pénurie des bras. — En 1723, arrivée du *premier contingent* de 130 prisonniers. — Parmi eux, la catégorie fort restreinte des *fils de famille*, nobles et bourgeois, libertins, déportés sur la requête de leurs proches. — *Quelques-uns* servent dans les troupes ; — *les autres* sont libres dans les limites du pays ; — *la plupart*, impropres au labeur, à charge au budget, sont rapatriés.

2o Les enfants du peuple : — des *braconniers, contrebandiers, faux-sauniers* (contrebandiers du sel) ... ne sont pas des *indésirables*. — "Frauder les droits du roi, tirer le gibier d'un grand seigneur", *pecadilles* qui n'entravent en rien leurs habitudes morales et laborieuses. — Aussi bien, M. de Beauharnais et Hocquart en réclament "le plus possible, comme faisant des *colons utiles*" ; — il en est qui se sont signalés avec gloire. — Le ministre de Maurepas se vante de ne choisir en prison que de "*bons hommes*". — *Quelques-uns* sont incorporés dans les troupes ; — *le plus grand nombre* est traité comme les engagés, placé chez les cultivateurs, salarié de 100 liv. par an, libéré après 3 ou 5 ans, ou rentrant en France avec des *lettres de grâce* — chose rare, — ou faisant plutôt venir femme et enfants. — Certains historiens contemporains les ont calomniés.

3o Résultats : — en quinze ans (1723-38), c'est un succès éclatant... Puis, leur nombre baisse : — après 1749, il n'en vient plus. — En dépit des déserteurs, des non-valeurs, cet élément a donné un contingent de 1,000 habitants environ. (V. Salone, p. 347).

IV°

Par les Anglais
et
les esclaves
(1700-48)

1o Anglais naturalisés : — ce sont des *prisonniers de guerre*. — "Au mois de mai 1710, dit M. de Vaudreuil, le nombre des naturalisés se monte à près de 80 personnes, non compris deux Anglaises Religieuses". — Le traité d'Utrecht les libèrent entièrement. — Même en temps de paix, l'intendant Dupuy en rencontre beaucoup à Montréal... — Cet élément ne fournit qu'une poignée de recrues.

2o Esclaves nègres et Panis : — malgré les instances pressantes, appuyées de raisons plausibles, à leur sentiment, les administrateurs ne peuvent décider la Cour à l'*introduction des nègres*. — *Quelques unités*